

Communiqué de presse

NUMERIQUE

Publication du rapport sur l'état de l'internet en France 2025

Paris, le 4 juillet 2025

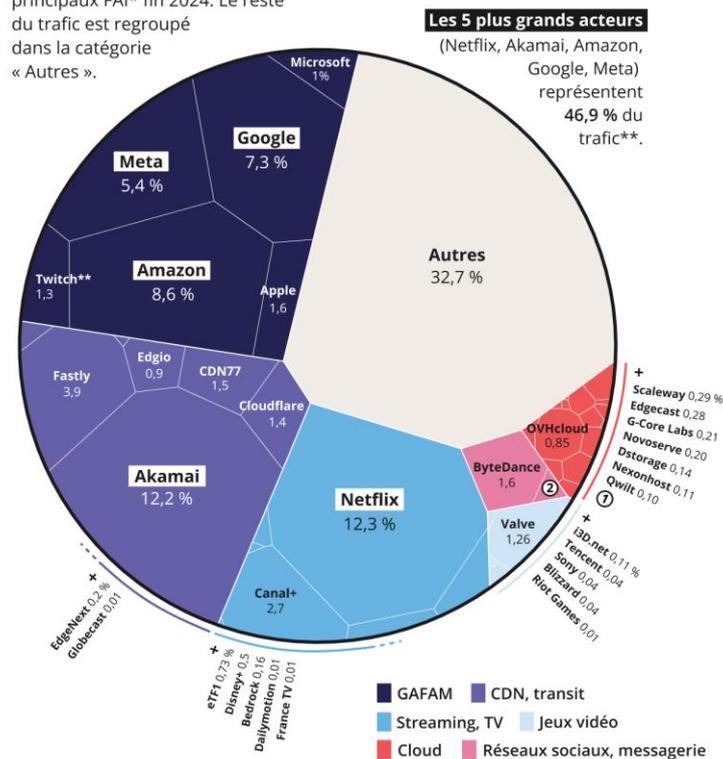
L'Arcep publie aujourd'hui l'édition 2025 de son [rapport sur l'état de l'internet en France](#). Alors que 94 % des Français se déclarent « internautes »¹, le suivi du bon fonctionnement d'internet est au cœur des missions de l'Autorité. Ce troisième tome du rapport d'activité, remis chaque année au Parlement, dresse un état des lieux des actions conduites par l'Arcep en faveur de l'ouverture, de la performance et la durabilité du réseau. L'Arcep y présente également des données inédites sur [l'interconnexion des réseaux de données](#) et [la transition vers IPv6](#).

Interconnexions : le ralentissement de la croissance du trafic entrant semble se confirmer

Le trafic entrant sur les réseaux des principaux fournisseurs d'accès à internet (FAI) atteint 50,8 Tbit/s fin 2024 soit une hausse de 9,2 % en 2024. Ce taux de croissance, comme celui de 2023 (+7,7 %) est nettement plus bas que ceux des années précédentes (voir le graphique « Evolution du trafic entrant dans les réseaux des principaux FAI en France entre fin 2012 et fin 2024 »). Cinq acteurs – Netflix, Akamai, Google, Meta et Amazon² – génèrent 47% de ce trafic (cette part représentait 53% l'année dernière).

DÉCOMPOSITION SELON L'ORIGINE DU TRAFIC VERS LES CLIENTS DES PRINCIPAUX FAI EN FRANCE (FIN 2024)

Pourcentage du trafic entrant au point d'interconnexion de 44 acteurs liés au transport ou à la production de contenu déclarés par les principaux FAI* fin 2024. Le reste du trafic est regroupé dans la catégorie « Autres ».



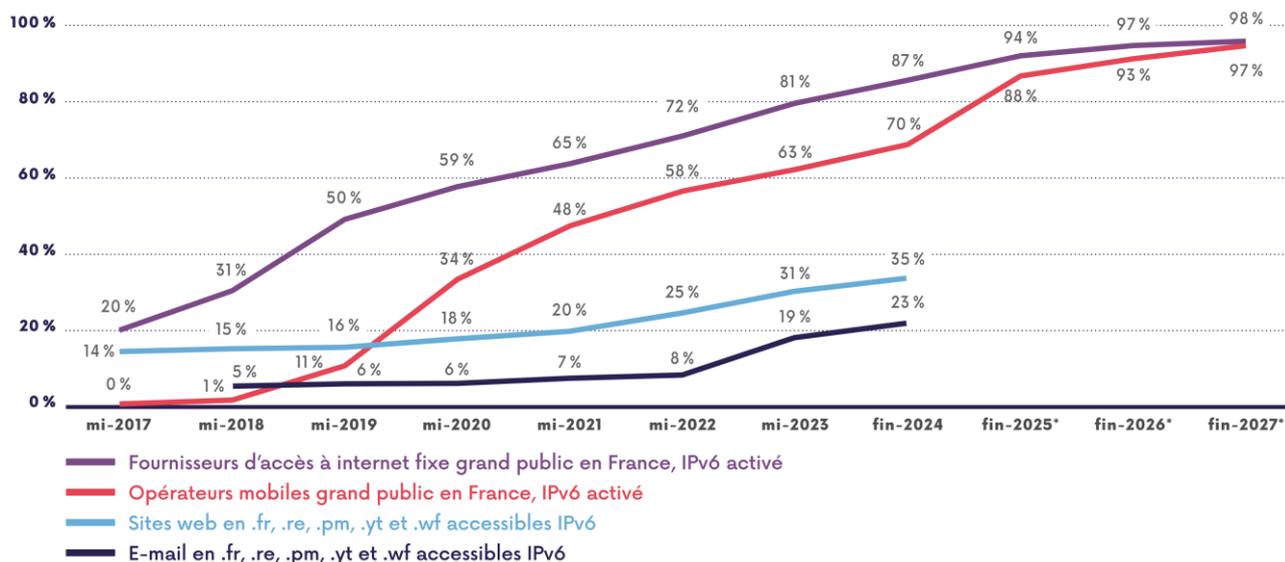
¹ Arcep, Arcom, CGE, ANCT, [Baromètre du numérique, édition 2025](#)

² Cette part inclut le trafic en provenance de Twitch, qui appartient à Amazon.

IPv6 : La transition complète du réseau internet grand public vers IPv6 en France est attendue d'ici 2027 ; la France est passée en 1ère position mondiale en juin 2025

Face à l'épuisement des adresses IPv4, l'adoption du protocole IPv6 est cruciale pour garantir la possibilité à tout terminal de se connecter au réseau internet. Le baromètre IPv6, réalisé à partir des données de l'Arcep et de l'Afnic permet de suivre les efforts déployés par les acteurs en ce sens. En 2024, la transition vers IPv6 continue de progresser en France : 87 % des clients fixes et 70 % des clients mobiles grand public sont connectés en IPv6. Les projections des opérateurs prévoient une transition complète pour le réseau internet grand public d'ici 2027. En juin 2025, la France s'est hissée en tête du classement mondial de la connectivité en IPv6³. Il reste néanmoins à finaliser l'activation d'IPv6 sur le réseau entreprises des opérateurs et à accélérer la migration vers IPv6 des hébergeurs et fournisseurs de contenu.

État d'avancement de la transition vers IPv6 en France



* Chiffres susceptibles d'évoluer.

Source opérateurs : données à fin décembre 2024, recueillies par l'Arcep auprès des principaux opérateurs et agrégées selon les parts de marché au T3 2024. On suppose, pour l'analyse, qu'Android représente 61% des parts de marché pour 39% pour iOS.
Source pour les sites web et les e-mails : données Afnic de décembre 2024.

Neutralité du net : le règlement internet ouvert fête ses 10 ans !

Alors que le règlement européen sur l'internet ouvert fête ses dix ans, l'Arcep fait le bilan de ses actions pour garantir la neutralité du net. Le règlement s'est révélé un instrument efficace et résilient à l'épreuve du temps pour prévenir des discriminations des contenus entre eux et garantir une liberté de choix et d'action aux internautes. En 2025, l'Autorité s'est en particulier penchée, avec ses homologues réunis au sein du BEREC, sur l'application de ce cadre dans le contexte du développement d'offres de *slicing* de connectivité différenciée. Ces travaux ont confirmé l'absence d'incompatibilité entre ces technologies de *slicing* et le règlement internet ouvert. L'Arcep poursuit ses échanges réguliers avec les opérateurs pour assurer la conformité des nouvelles offres sur le marché aux obligations européennes.

³ Voir la carte de la transition IPv6 dans le monde sur le site de l'Arcep : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes/ipv6/carte-interactive-ipv6.html>

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

www.arcep.fr

[LinkedIn](#) / [Bluesky](#) / [Mastodon](#)

[Instagram](#)

Abonnez-vous

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion

Intelligence artificielle générative et avenir de l'internet : quels risques, quelles opportunités ?

Dès 2024, l'Autorité s'est engagée à porter dans le débat public une réflexion structurée sur un sujet encore peu traité : l'impact des IA génératives sur l'internet. En devenant de nouvelles interfaces d'accès aux contenus d'internet, les IA génératives peuvent influencer sur la liberté de choix des utilisateurs et remettre en cause notamment la capacité des innovateurs à proposer des services et des contenus sur internet. Dans sa stratégie « Ambition 2030 », l'Arcep annonce la publication prochaine d'un livrable visant à proposer des analyses et recommandations pour concilier développement de l'IA générative et préservation d'un internet ouvert et propice à l'innovation. Ce travail s'appuie notamment sur des auditions d'acteurs de l'écosystème et de la société civile ainsi que sur une collaboration avec le PEREN sur ce thème, initiée en 2025.

Cloud, données, plateformes : l'Arcep poursuit son action en faveur de l'ouverture des écosystèmes numériques

Promulguée en mai 2024, [la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique](#) (SREN) confie de nouvelles missions de régulation à l'Arcep en lien avec l'économie des données et le cloud. En application du règlement européen sur la gouvernance des données (Data Governance Act), l'Arcep devient le régulateur des prestataires de services d'intermédiation de données et a ouvert les guichets de notification et de labellisation dès la promulgation de la loi SREN. En anticipation du règlement sur les données (Data Act), l'Arcep a été chargée d'élaborer un cadre tarifaire et technique de régulation des services cloud et a lancé une consultation publique en octobre pour définir ses premières orientations. L'objectif pour ces deux missions : favoriser le développement de l'économie par la donnée et l'innovation, ainsi que la liberté de choix de services *cloud*.

Au niveau européen, l'Arcep participe activement aux travaux du BEREC sur la régulation des grandes plateformes dans le cadre du *Digital Markets Act* (DMA). Elle a notamment copiloté les travaux sur l'interopérabilité des services de messagerie.

Nouvelle brique dans la construction d'un numérique soutenable : le référentiel général de l'écoconception des services numériques

Avec la 4e édition de son enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » et l'étude publiée avec l'Arcom et l'ADEME sur l'impact environnemental des services audiovisuels, l'Arcep confirme son engagement en matière de mesure environnementale. Selon les indicateurs publiés, l'empreinte environnementale du numérique connaît une augmentation sur un certain nombre de composants, notamment relatifs à la consommation en ressources des centres de données.

L'Arcep développe aussi des outils pour accompagner les acteurs dans leurs efforts de réduction de l'empreinte environnementale du numérique, tel que [référentiel général de l'écoconception des services numériques](#) proposant 78 fiches pratiques pour un numérique plus sobre. En mai 2025, le lancement du Forum des parties prenantes de l'écoconception des services numériques à l'Arcep a permis de lancer un espace de dialogue et de partage d'expérience pour faire un bilan de l'application de ce référentiel et s'assurer qu'il reste adapté aux réalités du terrain et aux évolutions technologiques et environnementales.

Documents associés :

- [Rapport sur l'état de l'internet en France 2025](#)
- [Baromètre sur l'interconnexion de réseaux de données](#)
- [Baromètre sur la transition vers IPv6](#)
- [Stratégie « Ambition 2030 »](#)

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr

 LinkedIn /  Bluesky /  Mastodon

 Instagram

Abonnez-vous

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion

Un rapport annuel en trois tomes : trois facettes de l'action de l'Arcep

Pour se conformer à la loi sur les Autorités administratives indépendantes (AAI), promulguée en janvier 2017, l'Arcep publie chaque année son rapport annuel en trois tomes :

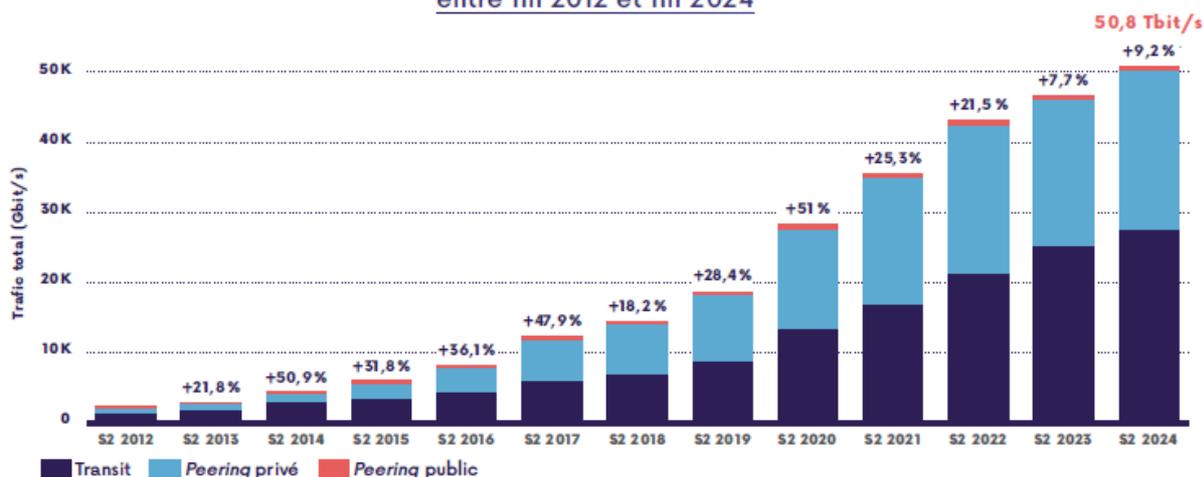
[Le Tome 1 « L'Autorité et les marchés régulés »](#), publié ce jour, fait le point sur les missions de l'Autorité, ses actions et ses décisions en 2024. Il retrace également les activités européennes et internationales de l'Arcep, qui contribuent à la construction européenne et au rayonnement de la régulation française des télécoms.

[Le Tome 2 « La régulation au service des territoires connectés »](#) publié ce jour, est consacré aux actions de l'Arcep en faveur de la connectivité des territoires. Ce document est destiné aux élus, représentants des collectivités locales, représentants de l'Etat en région, aux associations de consommateurs et opérateurs.

[Le Tome 3 « L'état d'internet en France : bilan et perspectives des activités de l'Arcep »](#), dont l'édition 2025 sera publiée le 4 juillet prochain, est consacré notamment aux actions de surveillance du respect de la neutralité d'internet et à l'utilisation des technologies d'adressage IPv6, comme le prévoit le règlement européen sur l'internet ouvert et la loi sur les AAI. Il intègre également des chapitres consacrés à la qualité de service d'internet, aux interconnexions de données des fournisseurs d'accès à internet, au numérique soutenable et à la régulation de plateformes numériques.

Graphiques complémentaires extraits du rapport sur l'état de l'internet en France :

Évolution du trafic entrant dans les réseaux des principaux FAI en France entre fin 2012 et fin 2024



Source : Arcep.

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

www.arcep.fr

[LinkedIn](#) / [Bluesky](#) / [Mastodon](#)

[Instagram](#)

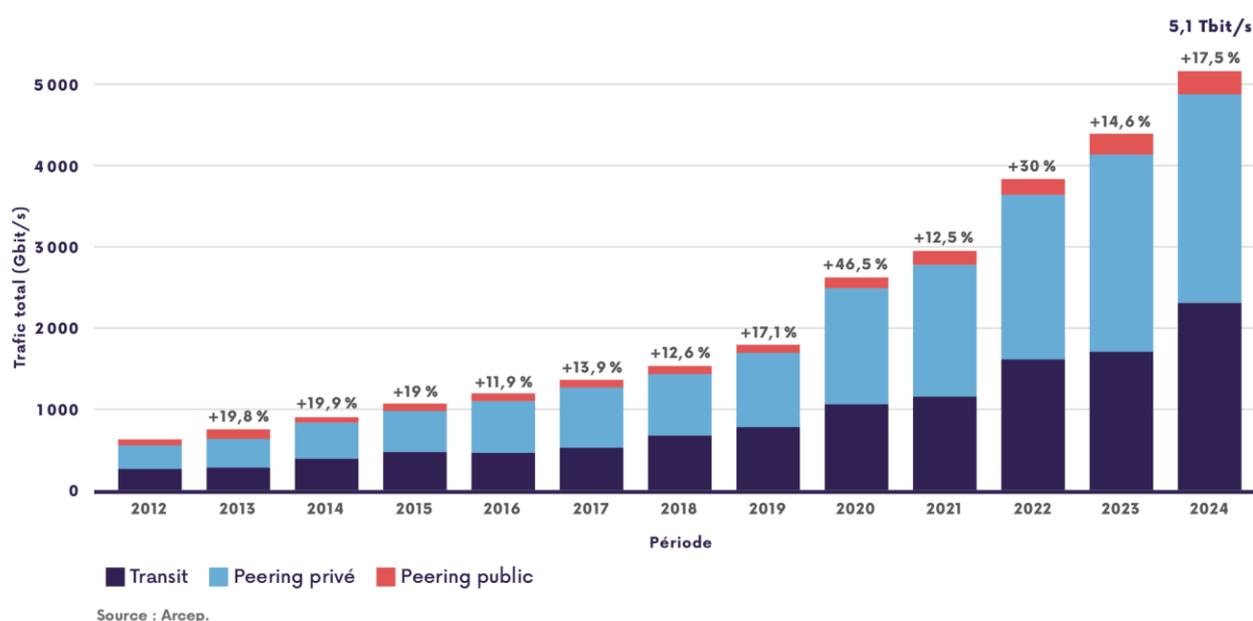
Abonnez-vous

Flux RSS

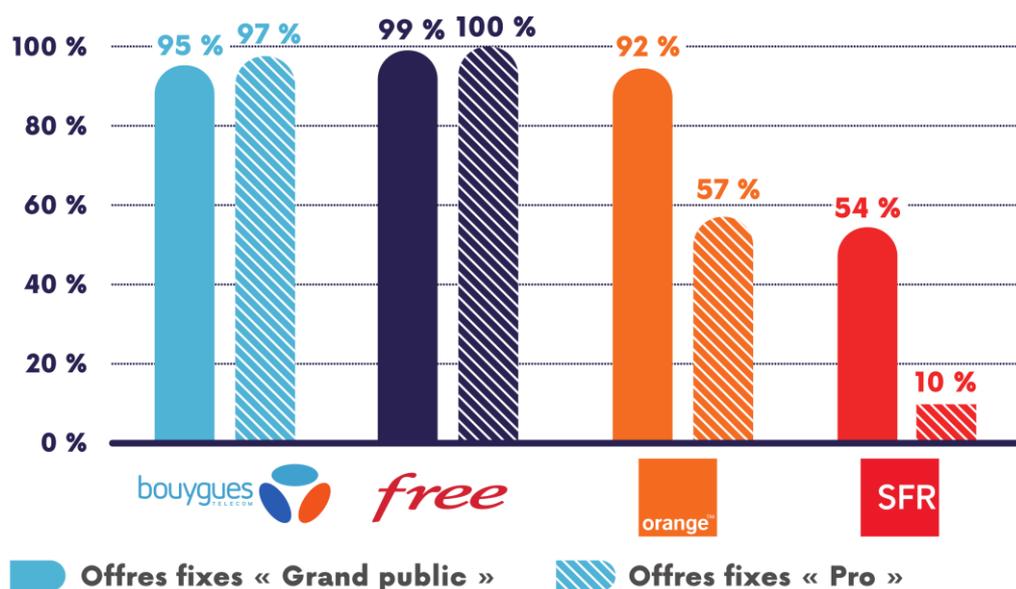
Lettre électronique

Listes de diffusion

Évolution du trafic sortant des réseaux des principaux FAI en France entre 2012 et 2024



Réseau fixe : taux de clients activés en IPv6



Source : données à fin décembre 2024, recueillies par l'Arcep auprès des opérateurs

Réseau mobile : taux de clients activés en IPv6



■ Offres mobiles « Grand public » ▨ Offres mobiles « Pro »

Source : données à fin 2024, recueillies par l'Arcep auprès des opérateurs et agrégées avec une part d'Android qui représente 61 %, contre 39 % pour iOS.

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr

 LinkedIn /  Bluesky /  Mastodon

 Instagram

Abonnez-vous

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion